

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT CRICQ CHALOSSE
REUNION DU LUNDI 14 AVRIL 2014 / 20h30

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Indemnités de fonction du Maire et des adjoints
- Questions diverses

PRESENTS : LABORDE AIMEE, DUFAU ALAIN, BATS ROSINE, DUPOUY JOSE, DUFAU FABIEN, LASSALLE REMI, LOUPIEN PASCAL, DUFAU THIERRY, COMMARRIEU JEAN-MICHEL, DUPLANTIER NICOLAS, DANDIEU JEAN-CHARLES, GAULIN OLIVIER, GAVELLE SANDRINE, THIBAudeau NADINE

ABSENTS: LABORDE SYLVIE

PROCURATION: -

20h30 : DEBUT DE LA REUNION

1/ Ouverture d'une ligne de trésorerie:

Suite à une visite de Mme le Maire à la perception, la perceptrice lui a signalé un manque de trésorerie sur le compte actuel afin de régler la totalité des échéances à venir (salaire, annuité salle, factures en retard...).

Malgré tout, le règlement de l'annuité de la salle sera pris en compte par la perception le 15 avril et le delta manquant sera mise dans le compte d'attente à la perception.

Afin de pouvoir régler les salaires, factures, règlement participation au SIVU... Mme le Maire a contacté les banques afin d'ouvrir une ligne de trésorerie sur un délai court (entre 3 et 6 mois) afin de régulariser la situation.

2 Propositions sont à l'étude :

- **CAISSE D'EPARGNE** : 2.11% sur 6 mois – 250€ Frais de dossier – 50 000€ sur 6 mois
- **CREDIT AGRICOLE** : 1.458% sur 6 mois – 100€ Frais de dossier – 40 000€ sur 6 mois

La commune ne pourra utiliser qu'une partie de cet argent afin de régler les échéances à venir. Suivant la délibération, Mme le Maire contactera au plus vite la banque afin de faire débloquer les fonds au plus vite.

Délibération :

A l'unanimité, le conseil municipal valide l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.

2/ Indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints:

Mme le Maire souhaite voter les indemnités de fonction pour le Maire et les adjoints.

Les indemnités peuvent aller pour un Maire jusqu'à 1178.45 € brut par mois et pour les adjoints 313.62€ brut par mois.

Suite à la promesse faite lors de la campagne électorale Mme le Maire propose de rabaisser les indemnités des adjoints et de mettre les indemnités du Maire à l'identique.

Ce qui donne au final :

- INDEMNITE POUR LE MAIRE : 171.07 brut PAR MOIS
- INDEMNITE POUR LES ADJOINTS : 171.07 brut PAR MOIS

Délibération :

A l'unanimité, le conseil municipal valide le montant de ces indemnités.

3/Questions diverses:

Départ de la secrétaire du SIVU :

Mme le Maire informe tout le monde que la secrétaire du SIVU quittera son poste le 30 Avril prochain. Initialement prévu en Février, elle avait repoussé son départ en accord avec Mr le maire. Pour le moment aucune décision pour le remplacement n'est prise mais la question sera très bientôt étudiée après le rappel de Mr SAVARY, Directeur du Centre de Gestion.

LETTRE RECUE DE M. PETRY :

Mr Dufau F. fait part, au conseil municipal, d'une lettre reçue provenant de Mr Petry qui habite, 60 route d'Amou, à Saint Cricq Chalosse.

Suite à la création d'une entreprise de pâtisserie ambulante, ce dernier souhaite demander un emplacement le samedi (16h-22h) sur la place du hall des sports avec raccord électrique.

Son début d'activité étant prévu pour le Samedi 19 Avril 2014.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte sa demande pour l'emplacement **mais ne peut accéder à la demande de raccord électrique.**

Il sera donc demandé à Mr Petry de s'organiser pour le fonctionnement électrique par ses propres moyens.

DEMANDE POUR MR VAN ES :

Mr Van Es avait demandé de faire limiter à 70km/h la circulation devant l'hôtel « LA PETITE COURONNE » et le restaurant « L'AUBERGE DU LAURIER » qui ouvrira très bientôt.

Le premier avis était plutôt favorable mais la demande à été refusé par la hiérarchie de Mr Thomas qui s'occupe de ces demandes auprès du conseil général.

Mr Dufau T. s'étonne de cette réponse car il s'était occupé du dossier et avait aussi un retour

favorable de l'avancé du dossier.

Mme le Maire explique avoir appelé Mr Thomas qui l'a renvoyé vers son responsable Mr Lubiatto.

Ce dernier a conseillé à Mme le Maire d'écrire une lettre à l'attention du Président du Conseil Général afin de demandé le passage à 70km/h sur cette zone.

- **MACHINE A GLACONS :**

La machine à glaçons de la nouvelle salle est en panne. SCOP ESCRIBA qui avait vendu l'appareil doit passer ces jours à venir pour la réparer.

- **TONDEUSE :**

Mr Duplantier demande ou en est l'achat de la tondeuse dont avait parlé le Conseil Municipal lors de la dernière réunion.

La tondeuse a été achetée et les cantonniers l'utilisent depuis la semaine dernière.

Coût de l'achat : 329€

- **LES PLAQUES DES EGOUTS :**

Mr Dubroca D. a signalé que certaines plaques des égouts de la rue Cyrille Labeyrie, font du bruit lors du passage des poids lourds et tracteurs. Mr Dufau F. a appelé le responsable du SYDEC de la commune de Saint Cricq Chalosse (Mr Castaignos Pierre) pour lui signaler ce problème.

Ce dernier passera mercredi 16 Avril 2014 pour réparer cela (mise en place de joint,...) et ainsi éviter ce bruit désagréable.

- **ECLAIRAGE PUBLIC :**

Le conseil municipal va intervenir auprès du SYDEC afin d'étudier les possibilités de gestion de l'éclairage public aussi bien pour la sécurité des personnes que d'un point de vue économique.

Mr Dupouy demande s'il n'est pas obligatoire d'éclairer les ralentisseurs toute la nuit ?

Cette question sera posée au SYDEC ainsi que voir la faisabilité d'un branchement d'un lampadaire sur deux durant la nuit afin de sécuriser la traversée du bourg.

- **LETRE COMMISSION VOIRIE :**

Les membres de la commission voirie qui précédent mandat on reçu une lettre de M. Dulau. Ce dernier s'étonne le chemin pédestre menant la palombière de M. POMMIES au lac de M. Lafitte Jean Luc, les chênes situés en bord de chemin ont été coupés pour permettre le passage de l'arrosage de Jean-Luc Lafitte.

M. Lafitte est passé voir Mme LABORDE (2^{ème} adjointe) avec cette lettre pour lui expliquer qu'il avait demandé l'autorisation à M. GARCIA (Maire au moment des faits). N'ayant qu'une autorisation verbale, Mme LABORDE lui a conseillé de se faire rédiger un écrit par M. le Maire à l'époque.

Mr Dufau T., membre de la commission voirie, a reçu la lettre. Il explique être au courant que les arbres avaient été coupés mais ne savait pas qu'ils appartenaient à la commune. (pourquoi demander une autorisation) ?

M.Lassalle et M. Dandieu proposent à Mme le Maire que M. Jean-Luc LAFITTE signale par courrier à la commune et au conseil général lorsque l'enrouleur est en service sur le chemin afin de dégager la commune de toute responsabilité. Le conseil est unanime sur le fait que M.

Jean-Luc LAFITTE restitué devra restituer le bois.

Mme le Maire adressera un courrier à M. Lafitte pour l'informer de la décision du conseil municipal afin de régulariser cette situation.

- **COMMISSIONS :**

Mr Lassalle demande où en sont les commissions et si des personnes extérieures au conseil se sont manifestées.

COMMISSION VOIRIE, ENVIRONNEMENT, URBANISME :

DARAIGNEZ JOEL, CASTAGNOS CEDRIC, DULAU ALAIN

COMMISSION BATIMENTS :

DUPOUY JEAN-DENIS, LONNE DIDIER

COMMISSION CCAS :

ROUSSEAU LAURENCE. *DUFAN Lyriam. LAMAISSON Patrice*

COMMISSION FLEURISSEMENT :

CHEVIRON CLAIRE

21h50 : LA SEANCE EST LEVEE.